

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / LOCATION**

### **ARTICLE 1 : Objet**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les réservations en ligne effectuées auprès de notre établissement, au moyen de l'Outil Régional de Commercialisation (ORC) ou effectuées directement auprès d'un des collaborateurs de Coopcyclette en magasin ou via voie électronique.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales. Aucune réservation n'est possible sans que le client ait marqué son accord avec celles-ci. Le client dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes conditions générales.

### **ARTICLE 2 : Offres**

Toutes nos annonces publicitaires, pages web ou offres sont élaborées de bonne foi et en fonction des données disponibles. Les cartes, photos et illustrations sont présentées à titre informatif et ne sont pas contractuelles. Elles peuvent faire l'objet de modifications avant la finalisation de la réservation. Le client nous autorise à corriger les éventuelles erreurs matérielles manifestes dans les informations que nous lui communiquons.

### **ARTICLE 3 : Prix**

Les prix affichés au moment de la réservation constituent le prix total du service vendu, en ce compris les taxes, frais et autres redevances. Les éventuels suppléments sont clairement indiqués avant la réservation effectuée de la prestation.

Le client nous autorise à corriger les éventuelles erreurs de prix manifestes.

### **ARTICLE 4 : Réservation**

Le client choisit les prestations présentées sur l'outil régional de commercialisation. Il reconnaît avoir pris connaissance de la nature, de la destination et des modalités de réservation des prestations disponibles sur l'outil de réservation et avoir sollicité et obtenu des informations nécessaires et/ou complémentaires pour effectuer sa réservation en parfaite connaissance de cause. Le client est seul responsable de son choix des prestations et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que notre responsabilité ne peut être engagée à cet égard. La réservation est réputée acceptée par le client à l'issue du processus de réservation.

### **ARTICLE 5 : Processus de réservation**

Les réservations effectuées par le client se font par l'intermédiaire du bon de réservation dématérialisé accessible en ligne sur l'outil de réservation. La réservation est réputée formée dès la réception du bon de réservation. Le client s'engage, préalablement à toute réservation, à compléter

toutes les informations nécessaires à la réservation. Le client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises. Une fois le choix définitif des prestations à réserver opéré, la procédure de réservation comprend les étapes suivantes jusqu'à la validation :

la saisie de la carte bancaire en cas de demande de garantie ou de prépaiement, la consultation et l'acceptation des conditions générales de vente relatives au(x) service(s) prestations(s) et, enfin, la validation de la réservation par le client.

#### **ARTICLE 6 : Accusé de réception de la réservation**

L'outil de réservation accuse réception de la réservation du client et la confirme par l'envoi sans délai d'un courrier électronique. La confirmation de la réservation par courrier électronique récapitule l'offre de contrat, les prestations réservées, les prix, les conditions de ventes afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le client, la date de réservation effectuée ainsi que l'adresse de l'établissement auprès duquel le client peut présenter ses réclamations.

#### **ARTICLE 7 : Droit de rétractation**

Il est rappelé que, conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique belge, si le contrat prévoit une date ou une période d'exécution spécifique, le client n'a pas le droit de se rétracter en cas de réservation :

- d'un hébergement autre qu'à des fins résidentielles (par exemple, logement de vacances),
- d'un transport,
- d'une location de voitures,
- de restauration et services liés à des activités de loisirs.

#### **ARTICLE 8 : Respect de la vie privée**

Nous collectons vos données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (2016/679)(« RGDP »).

Les données personnelles que vous nous fournissez sont nécessaires au traitement de votre réservation et sont indispensables à la gestion et la fourniture des services (article 6.1.b du Règlement susmentionné). A ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à nos partenaires, dont notamment Elloha.com qui gère l'outil de réservation, les prestataires de paiement en ligne, des prestataires établis dans des Etats tiers. En particulier lors du paiement en ligne, les coordonnées bancaires du client devront être transmises par le prestataire de paiement à la banque de l'établissement, pour l'exécution du contrat de réservation. Nous faisons uniquement appel à des partenaires garantissant un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGDP.

Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées par nous pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal.

Nous conservons vos données pour une durée de 3 ans après le dernier contact (mail, réservation ,...).

En qualité de personne dont les données sont collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ainsi qu'un droit d'opposition à la collecte de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous envoyant un mail, mentionnant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de votre correspondance.

Vos réclamations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles peuvent être adressées à l'autorité de contrôle compétente.

**ARTICLE 9 :** Le prestataire Coopcyclette S.C (« le loueur ») chargé de la location se réserve le droit d'apprécier la capacité et l'aptitude des participants à utiliser un vélo, dans le cadre du service Coopcyclette. La personne louant le vélo (« le locataire ») déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

**ARTICLE 10 :** Le matériel loué (vélo et matériel) reste la propriété exclusive de Coopcyclette S.C pendant toute la durée de la location. Le locataire ne peut les prêter, les sous-louer à un tiers, ni les démonter sans l'assentiment de Coopcyclette S.C.

**ARTICLE 11 :** Le locataire reconnaît que le vélo loué est en parfait état de marche et s'engage à l'utiliser avec soin, à pourvoir à son entretien, à le rapporter à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors de la réception, à le remettre au loueur aux date, heure et endroit prévus au contrat. Tout retard sera signalé au loueur. L'état, la taille et le modèle de vélos loués sont connus par le locataire. Avant le départ, le locataire peut essayer le vélo. Si celui-ci ne lui semble pas conforme à son attente, il peut demander à l'échanger. Le départ du client acte l'acceptation du vélo et du matériel en l'état.

**ARTICLE 12 :** Coopcyclette S.C se réserve la possibilité de facturer au locataire les montants correspondant aux dommages subis au vélo pendant la location, ce que le locataire accepte dès à présent.

**ARTICLE 13 :** Si le vélo est immobilisé en cours de location, le locataire ne peut se charger des travaux de réparation qu'après l'accord de Coopcyclette S.C, et doit se faire remettre une facture de réparation. En aucun cas le locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts pour trouble de jouissance en cours de location.

**ARTICLE 14 :** La formule du week-end correspond à un départ à partir de 9h00 le samedi, jusqu'à 18h00 le dimanche. La formule 1 journée correspond à une journée d'ouverture de l'implantation, soit de 9h à 18h. La formule demi-journée correspond à 4 heures de location, soit de 9h à 13 ou de 12h à 18h. Dans le cas d'un dépassement de la durée de location initialement prévue sans contact préalable avec la gérance, une majoration est due sur base de la tarification horaire, soit 5€/ quart d'heure entamé.

**ARTICLE 15 :**

**Dans le cas où le vélo est perdu, volé ou détérioré :** Coopcyclette S.C se réserve le droit de réclamer au locataire une indemnité de 500€ dans le cas d'un vélo standard, de 250€ pour un vélo enfant, de 2100€ pour un vélo à assistance électrique. Les prix s'entendent toutes taxes comprises.

**Tarification des pièces/accessoires/matériel endommagés ou volés** : Coopcyclette S.C se réserve le droit de réclamer au locataire une indemnité d'un montant équivalent au prix public catalogue en vigueur. La main d'œuvre nécessaire aux réparations sera facturée au tarif de 80€/h.

Tous les prix indiqués sont TVAC.

**ARTICLE 16** : Le locataire s'engage à déclarer toute perte ou vol du vélo ou de ses accessoires au loueur et aux autorités de police, dans un délai de 24 heures. Le locataire s'engage à attacher le vélo à un point fixe, au cadre, à l'aide du cadenas fourni. L'assurance de Coopcyclette S.C ne couvre aucune perte/vol/dégradation du vélo et ses accessoires en dehors du siège d'exploitation de Coopcyclette S.C: 49-50 Avenue De La Plante - 5000 Namur - BE.

**ARTICLE 17** : Si le locataire contrevient aux lois et règlements en vigueur, au cours de la location, Coopcyclette S.C ne peut en aucun cas en être tenu pour responsable. Le cycliste roule sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter le code de la route.

**ARTICLE 18** : La location d'un vélo et d'accessoires est payable au magasin, avant le début de l'activité. Le locataire remet une pièce d'identité. Coopcyclette S.C se réserve le droit de demander un dépôt de garantie d'une valeur de 150 € par vélo standard loué et de 300 € pour tout autre type de vélo. Le dépôt de garantie sera restitué une fois que l'inspection du vélo et des accessoires loués aura été faite.

**ARTICLE 19** : Responsabilité du conducteur en cas d'infractions. Le locataire est responsable pénalement de toute infraction commise à l'occasion de la conduite et de l'utilisation du véhicule loué. Il paiera à la première demande à Coopcyclette S.C les amendes, frais, dépenses et impôts résultant d'une infraction au Code de la Route commise par le locataire. Les frais d'envoi sont ajoutés à chaque document envoyé. En cas de demande par les autorités compétentes, vous nous autorisez à communiquer vos coordonnées, en tant que conducteur du véhicule. Toute contestation sur le bien fondé de l'amende ou de la redevance devra se faire directement auprès de l'autorité qui l'a imposée, et ne peut avoir d'influence sur la demande de remboursement demandée par Coopcyclette S.C.

**ARTICLE 20** : Condition d'annulation. Coopcyclette se réserve le droit d'appliquer les frais d'annulation demandés. L'annulation s'entend en totalité ou partielle.

- Annulation de 14 jours à 48 heures avant le début de la prestation: les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du prix de location.
- Annulation moins de 48 heures avant le début de la prestation: les frais d'annulation s'élèvent à 100 % du prix de location.

